



LES PROCÉDURES DE GARANTIE

MODELE VEHICULE :

NUMERO DE CHASSIS:.....

1. Auto - Cuby sp. z o.o. prolonge par la présente une garantie de 24 mois sans limite de kilométrage pour tout défaut de fabrication d'un véhicule tel que produit par la société susmentionnée.
2. La période de garantie est comptée à partir de la date de réception du véhicule (la date est inscrite dans le procès-verbal de réception du véhicule) ou à partir du jour de sa première immatriculation, selon celle de ces deux dates qui tombe le plus tôt.
3. La garantie couvre les défauts de fabrication des éléments tels qu'ils ont été fabriqués ou reconstruits par Auto-CUBY.
4. La garantie Auto-CUBY ne couvre pas les éléments d'équipement ou les sous-ensembles livrés par des producteurs externes. Ils sont couverts par la garantie du producteur externe et sont soumis aux procédures d'un producteur donné.
5. La garantie ne couvre pas en particulier les éléments qui ont été :
 - modifiés, altérés, reconstruits par l'utilisateur du véhicule de manière indépendante (Sans l'acceptation du garant ou d'Auto-CUBY)
 - détruit et endommagé à la suite d'une utilisation inappropriée
 - soumis à l'usure (par exemple, pneus, roulements, embrayage, etc.)
 - dont les dommages peuvent résulter de modifications indépendantes, non autorisées, introduites à l'insu et sans le consentement d'Auto-CUBY, apportées à l'équipement.
6. Pendant la période de validité de la garantie, l'utilisateur du véhicule est tenu d'observer les activités d'entretien recommandées, effectuées dans les délais et par les concessionnaires autorisées. Le non-respect des règles ci-dessus entraîne le transfert de la responsabilité de tous les effets directs et indirects liés au mauvais fonctionnement du véhicule à son propriétaire.
7. Toutes les pièces et tous les sous-ensembles du véhicule de base sont soumis à la garantie du producteur du véhicule de base sur la base de principes généraux.
8. Tous les sous-ensembles ainsi que les parties de l'équipement couverts par les garanties de producteurs particuliers sont soumis à la garantie des producteurs susmentionnés selon les principes indiqués par ceux-ci.
9. Pendant la période de validité de la garantie, Auto-CUBY ne supporte aucune conséquence financière, en particulier en raison de l'immobilisation du véhicule, des coûts de location d'un véhicule de remplacement, des conséquences de la non-exécution par le propriétaire du véhicule de son propre contrat ainsi que d'autres coûts/dépenses indirects.

autoCUBY sp.zo.o.. Fabricant d'autobus et de minibus

Tél. : +48585723300 | Fax : +48585724170 www.autocuby.fr info@autocuby.fr



VanPartner by
Mercedes-Benz



BUSMASTER
THE BODYBUILDER PLATFORM BY IVECO
BUS



10. La réparation des dommages et le remplacement des pièces sous garantie ne peuvent pas entraîner la prolongation de la période de garantie telle que donnée par Auto-CUBY.
11. Auto-CUBY exige que l'inspection de la climatisation soit effectuée une fois par an sous peine de refus de prendre en compte la garantie.

Afin de bénéficier pleinement de la garantie, il faut notamment

1. Effectuer les activités de service et les inspections conformément aux directives du garant, c'est-à-dire d'Auto-CUBY, et documenter ces activités (par exemple, fiches d'inspection, factures).
2. Immédiatement (3 jours) après avoir constaté un défaut, l'utilisateur du véhicule est tenu d'en informer Auto-CUBY (par e-mail ou par écrit) sur un formulaire de notification indiquant le numéro de la carrosserie, la date d'achat du véhicule, le propriétaire, une description exacte des dommages (y compris les pièces endommagées), les circonstances de l'incident ainsi que des photographies documentant les dommages.
3. Le véhicule/sous-ensemble/pièce doit être mis en sécurité de manière à ce qu'aucun autre dommage ne soit causé au véhicule.
4. Tout dommage à une pièce soumise à garantie doit être sécurisé et envoyé à l'adresse du siège social de Auto-CUBY, au plus tard dans les 7 jours ouvrables suivant la date de reconnaissance de la plainte. L'absence d'envoi des pièces ou sous-ensembles défectueux dans le délai imparti est à la base de la facturation à l'acheteur/utilisateur du coût de la nouvelle pièce.
5. Le Garant s'engage à traiter la notification au titre de la garantie et à fournir une réponse dans un délai de 14 jours ouvrables, contenant des informations sur l'acceptation ou le refus de la réclamation et sur la manière dont la réparation a été effectuée.
6. La livraison de pièces de rechange par les entreprises Auto-CUBY s'effectue à vos risques et périls et à vos frais. Cela signifie que vous devez supporter tous les risques de perte ou de dommages aux marchandises. En outre, vous devez vous assurer que toutes les formalités liées au transport et à l'assurance de la pièce ont été remplies. À votre demande, nous vous proposons une assistance pour les questions d'organisation ci-dessus.

La perte des droits au titre de la garantie a lieu, notamment en cas de :

1. Introduction de changements et de modifications au véhicule qui ne sont pas prévus ou autorisés par Auto-CUBY ou effectués sans respecter les directives techniques du producteur.
2. Le fonctionnement défectueux du véhicule résultant de la négligence de l'utilisateur ou du non-respect des principes stipulés dans le manuel d'utilisation du véhicule.
3. L'utilisation du véhicule d'une manière qui s'écarte de l'usage habituel (y compris la surcharge du véhicule, même momentanée) ou à des fins sportives.
4. Les frais d'élimination des défauts/dommages ne peuvent faire l'objet d'un remboursement s'ils n'ont pas été signalés au garant conformément aux conditions de la garantie.
5. Toute modification ou réparation indépendante sans l'acceptation du Garant peut entraîner la perte de la garantie pour l'ensemble du véhicule.

autoCUBY sp.zo.o.. Fabricant d'autobus et de minibus

Tél. : +48585723300 | Fax : +48585724170 www.autocuby.fr info@autocuby.fr



VanPartner by
Mercedes-Benz



BUSMASTER
THE BODYBUILDER PLATFORM BY IVECO
BUS